

Document d'information
sur le budget des dépenses
et la planification axée
sur les résultats
2006-2007

**Ministère du Renouvellement
de l'infrastructure publique**



Table des matières

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Déclaration d'ensemble du ministère	4
Organigramme du ministère	5
Législation	6
Organismes, conseils et commissions	7

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007	8
---	---

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Dépenses prévues du ministère 2006-2007	16
Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2006-2007	16

ANNEXE 1 : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS

PUBLIÉ 2005-2006 ET RAPPORT ANNUEL 2004-2005	16
--	----

Plan axé sur les résultats publié 2005-2006	19
Dépenses prévues du ministère 2005-2006	26
Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2005-2006	26
Rapport annuel 2004-2005	27
Dépenses ministérielles	34

GLOSSAIRE	35
-----------	----

PARTIE I**PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS
PUBLIÉ 2006-2007**



PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007

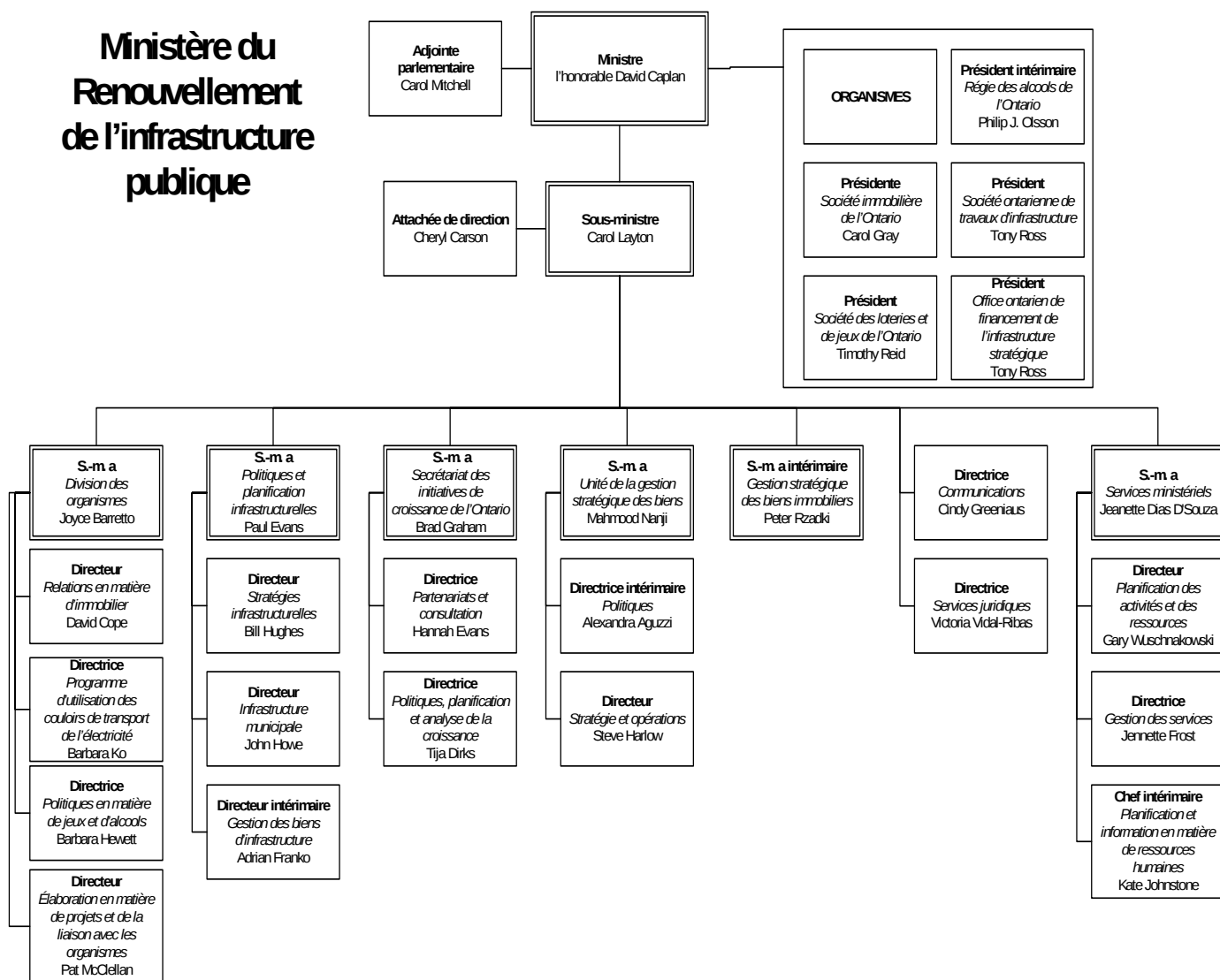
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Déclaration d'ensemble du ministère

Le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP) est un organisme innovateur et dynamique. Il s'est engagé à faire de l'Ontario un chef de file en mettant sur pied un plan intégré et cohérent de modernisation de l'infrastructure publique, lequel est conçu pour gérer les biens de la province et les faire croître. Par ses nombreuses activités, le MRIP soutient les priorités gouvernementales liées à la santé, à l'éducation et à la prospérité économique. Pour bien remplir son mandat, le MRIP fonctionne tant comme un organisme central que comme un agent de changement, travaillant en collaboration avec tous les ministères, les gouvernements fédéral et municipaux, l'industrie et les associations sectorielles, ainsi qu'avec ses partenaires de transfert.

Le MRIP voit à restaurer les fondations mêmes de la province, son infrastructure publique, en plus de mieux gérer la croissance et les biens publics de l'Ontario pour renforcer les services publics et édifier des collectivités fortes. Ces résultats sont les fruits de trois stratégies clés – *ReNouveau Ontario*, la planification de la croissance, et la gestion stratégique et efficace des biens.

Les organismes et les entreprises publics qui suivent font rapport au ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique : la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO), la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), la Société immobilière de l'Ontario (SIO), la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI ou Infrastructure Ontario) et l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA).

Organigramme du ministère
**Ministère du
Renouvellement
de l'infrastructure
publique**




Législation

Voici les textes législatifs à l'égard desquels le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique possède une responsabilité législative ou administrative.

Lois administrées par le MRIP

- *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, L.O. 1993, chap. 23.
En ce qui concerne la Société immobilière de l'Ontario, conformément au paragraphe 4 de l'article 2 de la Loi.
- *Loi sur les alcools*, L.R.O. 1990, chap. L.18.
- *Loi sur le ministère des Services gouvernementaux*, L.R.O. 1990, chap. M.25.
En ce qui concerne la Société immobilière de l'Ontario et toutes les questions de propriété immobilière. Expressément les articles 6, 7, 8, 11, 12, 16, 17, 19 ainsi que le paragraphe 9 (2).
- *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, L.O. 1999, chap. 12, annexe L.
- *Loi de 2002 sur l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique*, L.O. 2002, chap. 22, annexe A.
Sauf les paragraphes 3 et 4 de l'article 4 et les articles 13, 16, 17 et 18, lesquels sont assignés au ministre des Finances.
- *Loi de 2005 sur les zones de croissance*, L.O. 1995, chap. 13.
- *Loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto*, L.O. 2002, chap. 8.

Pouvoir du MRIP sur certains articles précis de lois

- *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E. 2 et le Règlement 296, R.R.O. 1990, paragraphe k de l'article 18.
En ce qui concerne les pouvoirs et obligations du ministère des Services gouvernementaux mentionnés au paragraphe k de l'article 18 de la Loi.
- *Loi de 1998 sur l'électricité*, L.O. 1998, chap. 15, annexe A, partie IX.1.
En ce qui concerne les pouvoirs et obligations du président du Conseil de gestion du gouvernement en vertu de la partie IX.1, Propriété et utilisation des biens-fonds réservés aux couloirs.



- *Loi sur les évaluations environnementales*, L.R.O. 1990, chap. E. 18, et l'article 7 du règlement 334, R.R.O. 1990.
En ce qui concerne le pouvoir du président du Conseil de gestion du gouvernement de mener une entreprise à laquelle l'article 7 du règlement fait référence.
- *Loi sur les offices de protection de la nature*, L.R.O. 1990, chap. C. 27, article 32.
En ce qui concerne les pouvoirs et obligations du ministre des Services gouvernementaux mentionnés à l'article 32 de la Loi.
- *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune*, L.O. 1997, chap. 41, article 81.
En ce qui concerne les pouvoirs du président du Conseil de gestion du gouvernement, lesquels sont décrits à l'article 81, en ce qui a trait aux ententes pour l'acquisition de biens-fonds.
- *Loi sur les terres publiques*, L.R.O. 1990, chap. P. 43, article 46, paragraphe 2.
En ce qui concerne les pouvoirs du ministre des Services gouvernementaux mentionnés au paragraphe 2 de l'article 46 de la Loi.
- *Loi sur l'enregistrement des actes*, L.R.O. 1990, chap. R. 20, article 114
En ce qui concerne les pouvoirs et obligations du ministre des Services gouvernementaux mentionnés à l'article 114 de la Loi.
- *Loi sur l'arpentage*, L.R.O. 1990, chap. S. 30, article 61.
En ce qui concerne les pouvoirs du ministre des Services gouvernementaux mentionnés à l'article 61 de la Loi, relativement à l'installation de bornes d'arpentage sur des terres.

Organismes, conseils et commissions

Les agences qui suivent font rapport au ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique :

- l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique;
- la Société immobilière de l'Ontario;
- la Société ontarienne de travaux d'infrastructure.

Autres entités consolidées :

- la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (accord tripartite);
- la Régie des alcools de l'Ontario;
- la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.



PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007

PROGRAMME DU CHANGEMENT

Le gouvernement a attribué au ministère un programme de changement audacieux avec un rôle central à jouer dans l'obtention des résultats.

Dans son budget présenté le 23 mars dernier, le gouvernement a une fois encore confirmé la mission et les priorités clés du MRIP grâce à d'importants engagements de financement pour continuer à s'attaquer au déficit d'infrastructure publique de l'Ontario. Le MRIP était responsable de l'élaboration du plan d'infrastructure du gouvernement pour 2006-2007 et les quatre prochaines années. Il continuera à jouer un rôle en coordonnant la supervision des engagements en matière d'infrastructure et en élaborant des politiques à cet égard.

Un regard vers le passé, un autre vers l'avenir

Créé en octobre 2003, le MRIP s'assure de faire le lien entre les activités de planification de la croissance, les investissements dans l'infrastructure, une gestion des biens efficace et stratégique, ainsi que les priorités gouvernementales relatives à la santé, à l'éducation et à l'économie.

- **L'approche stratégique du ministère** en ce qui a trait à la croissance de la population et de l'économie promouvra une économie compétitive, verra à la protection de notre environnement et érigera des collectivités fortes et dynamiques. Cette stratégie aidera à mieux nous servir de l'infrastructure que nous possédons déjà, en plus d'assurer la mise sur pied d'une infrastructure assez efficace et efficiente pour soutenir la croissance.
- **Une infrastructure publique moderne et efficiente** est essentielle à la prestation de services publics de qualité. Le MRIP s'assure que les investissements dans l'infrastructure respectent le fondement des stratégies de transformation et les résultats clés escomptés tout en s'assurant que l'intérêt public est protégé d'une manière efficace et durable.

Partenariats actuels et futurs

Aborder la planification de la croissance de l'Ontario et les défis que cela représente pour l'infrastructure nécessite de se concentrer sur le moyen et le long terme en matière de partenariats

- entre les ministères;
- avec des partenaires de transfert;
- avec les gouvernements fédéral et municipaux;



- avec des groupes industriels, communautaires ou universitaires.

Préserver l'intérêt public

Le ministère élabore des approches plus efficaces pour le financement et l'édification d'une infrastructure publique qui :

- protègent l'intérêt public;
- assurent l'optimisation des ressources;
- maintiennent la propriété et le contrôle publics appropriés;
- assurent la responsabilisation;
- assurent que les processus sont équitables, transparents et efficaces.

Les Ontariennes et Ontariens face à leur avenir

Les Ontariennes et Ontariens doivent avoir leur mot à dire sur la façon dont croît leur province. Grâce à des consultations avec des intervenants et le public, le ministère déploie des efforts pour arriver à un consensus autour des processus de planification et de mise en œuvre :

- dès la planification,
- jusqu'à la livraison,
- afin d'arriver à un consensus.

Le MRIP agit comme agent de changement pour :

- transformer les structures gouvernementales et les processus décisionnels afin d'améliorer la manière de créer les politiques sur l'infrastructure et d'allouer les fonds;
- améliorer la façon dont est planifiée, achetée, construite et financée l'infrastructure, ainsi que la façon dont sont maintenus les biens publics à travers la fonction publique de l'Ontario (FPO) et le secteur parapublic;
- assurer une approche équilibrée dans le renouvellement et la planification de l'infrastructure de façon à soutenir et à orienter la croissance en plus d'améliorer la qualité de vie des Ontariennes et Ontariens;
- augmenter conjointement les capacités avec les partenaires municipaux et de transfert, pour permettre au gouvernement et à ses partenaires d'obtenir davantage de résultats, et ce, de manière plus efficace et peu coûteuse;
- fournir un financement abordable aux municipalités et aux autres partenaires du secteur parapublic pour le renouvellement et la reconstruction de l'infrastructure publique.



La gestion stratégique des biens publics est importante pour :

- dégager une valeur des biens provinciaux clés et faire en sorte que le gouvernement se concentre sur les services publics vitaux, afin de libérer des ressources pour les priorités du gouvernement et d'aider à régler le déficit structurel;
- produire efficacement, générer des économies et créer des occasions de transformer le gouvernement;
- fournir leadership et coordination dans l'élaboration de politiques gouvernementales relatives aux jeux, aux boissons alcoolisées ainsi qu'à la propriété immobilière et à la gestion des locaux.

OBJECTIFS 2006-2007

Les objectifs que s'est fixé le ministère pour la période 2006-2007 seront atteints grâce à trois stratégies clés.

Stratégie : ReNouveau Ontario

Le plan d'investissement de 30 milliards de dollars du gouvernement propose des investissements dans l'infrastructure des secteurs qui sont prioritaires selon les Ontariennes et Ontariens : les soins de santé, l'éducation, la prospérité et la croissance économique. ReNouveau Ontario prévoit la destination des investissements critiques dans l'infrastructure et identifie la façon dont travaillera le gouvernement avec ses partenaires pour trouver de nouvelles sources de financement afin que l'infrastructure puisse être modernisée le plus rapidement possible tout en maintenant la responsabilisation relativement à l'efficacité et à l'usage le plus judicieux possible de l'argent des contribuables. Les objectifs clés sont les suivants :

- commencer et terminer des projets d'infrastructure majeurs dans plusieurs secteurs dans le cadre du plan quinquennal d'infrastructure;
- élaborer une stratégie d'investissement hydraulique pour garantir la viabilité financière des réseaux d'aqueducs et d'eaux usées de l'Ontario;
- continuer la revitalisation du secteur riverain de Toronto afin de le faire évoluer en un trésor urbain;
- effectuer de nouveaux investissements dans le transport en commun pour soutenir l'augmentation du nombre d'utilisateurs dans l'ensemble de la province;
- investir, par l'entremise de l'initiative Transports-Action Ontario, 1,2 milliard de dollars de plus dans le transport en commun public de la région du grand Toronto (RGT), ainsi que dans les routes municipales et les ponts, particulièrement dans les collectivités rurales et du Nord;



- demander aux ministères d'allouer des ressources pour des initiatives de gestion des biens et soumettre les plans de gestion des biens à l'intérieur de plans axés sur les résultats;
- continuer la mise en œuvre du Cadre de planification, de financement et d'acquisition de l'infrastructure;
- conclure des accords fédéraux et municipaux sur l'infrastructure qui soutiennent les mêmes priorités d'investissement dans la province.

Stratégie : Planification de la croissance

La Loi de 2005 sur les zones de croissance, qui a reçu la sanction royale le 13 juin 2005, est la pierre angulaire de l'approche du gouvernement en matière de planification de la croissance. En coordonnant les investissements dans l'infrastructure pour accommoder notre population croissante, nous aiderons les municipalités à réaliser la totalité des avantages de la croissance, à promouvoir une économie compétitive, à protéger notre environnement et à ériger des collectivités fortes et dynamiques. Les objectifs clés sont les suivants :

- publier le plan de croissance final pour la région élargie du Golden Horseshoe;
- concevoir et publier les documents justificatifs, y compris le guide de soutien des politiques, une brochure pour le public et des documents techniques;
- mettre en place une campagne d'éducation publique pour sensibiliser davantage les gens aux questions et aux choix relatifs à la croissance;
- faire une évaluation détaillée des besoins pour les futures nouvelles régions désignées;
- vérifier et fixer la limite pour la construction;
- commencer les évaluations des divisions territoriales de la région élargie du Golden Horseshoe;
- établir un processus pour faciliter et évaluer la conformité de la municipalité relativement au plan de croissance pour la région élargie du Golden Horseshoe et à la *Loi de 2005 sur les zones de croissance*;
- mettre en œuvre des activités de mesure et des données repères, notamment des mesures contre l'étalement urbain et contre la densification dans la région élargie du Golden Horseshoe;
- entreprendre une recherche indépendante pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de la planification de la croissance en Ontario;
- élaborer des options pour d'autres régions de l'Ontario qui auraient besoin de plans de croissance dans un avenir rapproché.



Stratégie : Gestion stratégique et efficace des biens

Les biens contrôlés par la province – y compris dans les domaines du jeu, de l'alcool et des biens immobiliers – doivent aller dans le sens de l'intérêt public en produisant des résultats qui bénéficient à tous les Ontariennes et Ontariens. Les objectifs clés sont les suivants :

- continuer à soutenir la maximisation des revenus provenant du jeu et de l'alcool dans un cadre de travail socialement responsable;
- continuer à soutenir l'utilisation prioritaire des biens-fonds réservés aux couloirs à des fins de transport public, d'infrastructure et de loisirs en vertu du Programme provincial d'utilisation des emprises;
- mettre en œuvre des projets pour réduire la consommation d'électricité dans les immeubles gouvernementaux de 10 % d'ici 2007;
- contrôler l'adhésion et continuer la mise en œuvre du Cadre de planification, de financement et d'acquisition de l'infrastructure;
- élaborer une analyse de cas et une analyse de l'optimisation des ressources des principaux projets d'infrastructure;
- préparer des projets désignés de nouveaux modèles de financement et d'approvisionnement avant que cette fonction ne soit attribuée à la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (Infrastructure Ontario);
- élaborer des analyses de cas portant sur une liste de propriétés appartenant à la province et les présenter au Conseil des ministres;
- finaliser les accords légaux pour le partage des recettes du jeu – à l'exception du casino Rama – avec les Premières nations de l'Ontario, pour permettre des investissements à long terme dans 133 collectivités, lesquels porteront sur l'infrastructure et les programmes dans des domaines clés tels que la santé, l'éducation et le développement économique, culturel et communautaire;
- continuer à fournir, grâce à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA), un financement à faible coût, à long terme et à taux fixe pour les municipalités et les universités pour les projets prioritaires d'infrastructure publique en vertu d'un nouveau processus d'appel d'offres continu.

OBTENIR DES RÉSULTATS SUR LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Le ministère dirige le processus gouvernemental de planification de l'infrastructure pour s'assurer que le financement est investi dans les priorités du gouvernement et que tous les plans d'infrastructure des ministères reflètent ces priorités.

En agissant comme un organisme central, le MRIP aide le gouvernement à :

- accroître l'avantage économique de l'Ontario par des investissements dans l'infrastructure publique;



- renforcer l'éducation et les soins de santé par des investissements dans l'infrastructure;
- maintenir le cap dans la lutte au déficit fiscal.

Voici des exemples pour illustrer la façon dont le MRIP contribuera à l'avantage compétitif, à la croissance économique et à l'élévation du niveau de vie pour les citoyens de l'Ontario en 2006-2007.

La réussite des élèves

L'Ontario sera à son meilleur uniquement lorsque chaque Ontarienne et Ontarien aura la chance de développer ses pleines capacités. Grâce à *ReNouveau Ontario*, le gouvernement contribue à améliorer l'environnement d'apprentissage en Ontario en construisant des écoles ou en rénovant des écoles existantes. Ces efforts consentis pour augmenter la capacité de l'Ontario en matière d'enseignement aideront à soutenir ou à encourager :

- un taux d'alphabétisation plus élevé;
- de meilleurs résultats en mathématique;
- une baisse des taux de décrochage scolaire.

Une meilleure santé pour les Ontariennes et Ontariens

Investir dans les soins de santé demeure l'une des principales priorités du gouvernement. Le MRIP aide à mettre sur pied des occasions pour les Ontariennes et Ontariens de parvenir à une meilleure santé de différentes manières. En vertu de *ReNouveau Ontario*, 105 projets d'hôpitaux dans toute la province ont été financés. De plus, au cours des trois prochaines années, 104 places supplémentaires en première année de médecine seront ouvertes dans six établissements. Trois de ces établissements seront des nouveaux campus satellites pour permettre aux étudiants de faire une partie importante de leur formation près de chez eux. Voici un survol de la manière dont le ministère aide tous les Ontariennes et Ontariens à parvenir à une meilleure santé :

- il aide à construire de nouveaux hôpitaux, à en agrandir ou à en améliorer d'autres afin :
 - o de diminuer les temps d'attentes;
 - o d'augmenter l'accès aux médecins et aux infirmières;
- il met en place une planification de la croissance qui encourage :
 - o la création de petites collectivités où les gens peuvent circuler à pied ou à vélo;



- o un réseau de transport intégré avec un transport en commun public amélioré, ce qui entraîne moins d'engorgement routier et une amélioration de la qualité de l'air;
- o la préservation d'espaces verts où les gens peuvent jouir de la nature;
- il travaille à mettre en place des systèmes d'aqueduc, ce qui entraînera une diminution des risques pour la santé publique à l'avenir;
- il met en place des centres de jeu responsable afin de promouvoir le jeu responsable et d'offrir un soutien aux clients et aux membres du personnel dans trois casinos commerciaux.

Une population forte et une économie forte

Grâce à une variété d'initiatives qui donnent des résultats positifs, le MRIP aide à renforcer l'avantage économique de l'Ontario et à créer de nouvelles occasions pour les Ontariennes et Ontariens.

- Les approches innovatrices pour le financement et l'acquisition de l'infrastructure signifient que l'Ontario est en mesure de régler son déficit d'infrastructure publique rapidement et efficacement.
 - o En collaboration avec ses partenaires, la province est en bonne voie de faire des investissements dans l'infrastructure qui dépasseront 30 milliards de dollars d'ici 2009-2010.
- Un meilleur climat d'investissement attire les investisseurs.
- Le financement d'immobilisations dans le secteur de l'éducation postsecondaire, la recherche et l'innovation se traduira par davantage de places dans les écoles de médecine et les écoles supérieures. En septembre 2005 a eu lieu l'inauguration du District de la découverte MaRS, un centre d'innovation convergent qui favorise la recherche et l'innovation. Le budget 2006 de l'Ontario prévoyait un financement supplémentaire pour terminer la construction de la tour ouest.
- Il est primordial pour la santé et la prospérité de la province d'améliorer le transport en commun, les autoroutes, les routes et les ponts.
 - o En août 2005, la Stratégie routière du Nord de l'Ontario (SRNO) - un plan quinquennal de 1,8 milliard de dollars pour l'amélioration et l'agrandissement du réseau routier du Nord de l'Ontario a été annoncé.
 - o La province s'est engagée à investir 300 millions de dollars dans le passage frontalier de Windsor et 323 millions de dollars dans les passages frontaliers de Niagara et Sarnia.



- o *L'initiative Transports-Action Ontario*, un nouvel investissement de 1,2 milliard de dollars dans l'infrastructure de transport qui a été annoncé dans le budget 2006 de l'Ontario, comprend un nouveau financement de 838 millions de dollars pour le transport en commun public de la région du grand Toronto (RGT) et 400 millions de dollars pour les routes et les ponts dans les municipalités à l'extérieur de la RGT.
- La diminution de la consommation d'électricité dans les immeubles gouvernementaux aide à faire des économies en plus de donner un coup de pouce à l'environnement.
- La planification de la croissance permet de protéger les espaces verts naturels et les terres sont protégés.
- La gestion efficace des biens du MRIP aide à générer des revenus et à créer des emplois.
- Le réaménagement de friches industrielles contribue à créer un environnement plus sain, des collectivités plus dynamiques, en plus de réduire l'étalement urbain.
- Le MRIP demeure engagé dans la revitalisation du secteur riverain de Toronto. Les travaux ont commencé dans une nouvelle collectivité située dans les West Don Lands et nous espérons une construction résidentielle importante d'ici la fin 2007.

CRÉER DES OCCASIONS DE RÉUSSIR POUR LES ONTARIENNES ET ONTARIENS

TROIS STRATÉGIES CLÉS...

- *ReNouveau Ontario*
- Planification de la croissance
- Gestion stratégique et efficace des biens

MISES EN ŒUVRE PAR L'ENTREMISE DES MOYENS SUIVANTS...

- Gestion de la croissance
- Politiques et planification infrastructurelles
- Financement et approvisionnement en matière d'infrastructure
- Liaison avec les organismes et coordination
- Gestion stratégique des biens
- Administration du ministère



DONNENT DES RÉSULTATS DANS PLUSIEURS SECTEURS D'ACTIVITÉS...

- Partenariat et consultations sur la croissance
- Politique, planification et analyse de la croissance
- Stratégies d'infrastructure
- Infrastructure municipale
- Revitalisation du secteur riverain de Toronto
- Élaboration en matière de projets et liaison avec les organismes
- Projet de gestion des biens
- Unité de la gestion stratégique des biens
- Couloirs de transport d'électricité
- Jeux et alcool
- Relations immobilières
- Services administratifs et ministériels
- Services juridiques
- Communications

QUI AIDENT À ATTEINDRE LES PRIORITÉS SUIVANTES DU GOUVERNEMENT...

- la réussite des élèves
- une meilleure santé
- une population forte, une économie forte

>INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

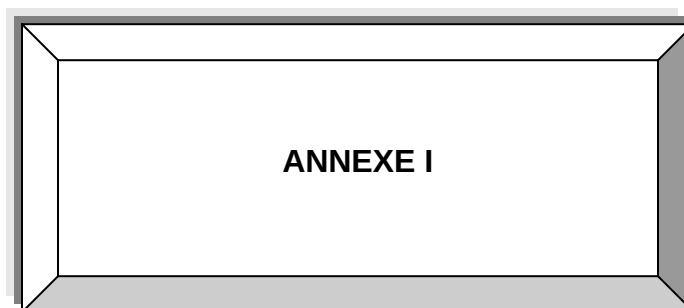
Dépenses prévues du ministère 2006-2007

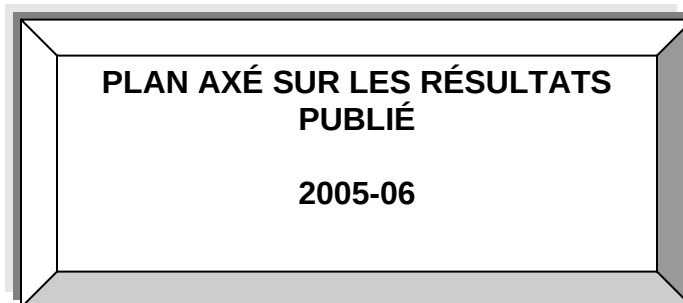
	Dépenses prévues du ministère (en millions de \$) 2006-2007
Fonctionnement (1)	88,2
Immobilisations (1)	339,4

Nota : Les totaux excluent les redressements de consolidation de (138,3 millions de dollars).

Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2006-2007

Nom de programme	Dépenses prévues du ministère (en millions de \$)
Infrastructure et planification de la gestion de la croissance / Programme d'administration du ministère	427,6







PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006-2007

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP) est un organisme central et un agent de changement. Il travaille, avec des partenaires à l'intérieur comme à l'extérieur du gouvernement, à la modernisation de l'infrastructure publique, à la planification de la croissance de l'Ontario, tout en veillant à protéger l'environnement grâce à différents moyens qui rehaussent la qualité de vie des Ontariennes et Ontariens et en contribuant à l'essor économique de la province.

LE MANDAT DU MRIP A ÉTÉ ÉLARGI EN 2005-2006

Le 29 juin 2005, le rôle du MRIP a été étendu pour inclure la supervision de la Société immobilière de l'Ontario (SIO), la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO), la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA).

Le 9 septembre 2005, le ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique a signé un protocole d'entente avec la SIO et la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, lequel établit les rôles et responsabilités respectifs de l'organisme relativement à la mise en œuvre du projet de revitalisation des West Don Lands.

Le 7 novembre 2005 a vu la création de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (Infrastructure Ontario). Les nominations du président-directeur général, du président et du conseil d'administration fondateur ont été annoncées au même moment. Le 23 mars 2006, le gouvernement a déposé un projet législatif qui, s'il est adopté, pourrait entraîner la fusion entre Infrastructure Ontario et l'OSIFA. Le regroupement des deux organismes entraînera une coordination plus efficace de la planification, du financement et des activités de mise en œuvre qui ont trait à l'infrastructure gouvernementale.

AUGMENTER LES RÉALISATIONS POUR 2005-2006

Des réalisations importantes qui bénéficieront aux Ontariennes et Ontariens et à leurs collectivités seront menées à bien, tout en respectant la limite des dépenses pluriannuelles du MRIP. Tous les ministères concentreront leurs efforts pour appuyer les priorités gouvernementales que sont la santé, l'éducation et une économie forte.



- **La planification de la croissance** renforcera la compétitivité de nos collectivités et de notre économie, en plus de rehausser notre qualité de vie. Cette stratégie aidera à nous servir au mieux de l'infrastructure que nous possédons déjà, en plus d'assurer la mise sur pied d'une infrastructure assez efficace et efficiente pour soutenir la croissance.
- **Une infrastructure publique moderne et efficiente** est essentielle à la prestation de services publics de qualité. Elle soutient les stratégies de transformation et les réalisations clés attendues dans bon nombre de ministères.

LE MRIP AIDERA LE GOUVERNEMENT À OBTENIR DES RÉSULTATS EN ONTARIO

LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

En augmentant ou en améliorant le nombre d'établissements d'éducation en Ontario, le MRIP appuiera, grâce au *plan ReNouveau Ontario*, les objectifs gouvernementaux relatifs à :

- l'élévation des résultats en lecture, en écriture et en mathématique;
- l'amélioration du rendement présenté par les écoles;
- l'augmentation du taux de diplomation.

UNE MEILLEURE SANTÉ

En augmentant l'accès aux services clés et en améliorant l'environnement de nos établissements de santé, le MRIP aidera le gouvernement à atteindre ses objectifs relatifs à :

- la réduction des temps d'attente pour les services clés;
- l'augmentation du nombre de familles qui ont accès à des soins de santé primaires;
- la prévention de la maladie et à la promotion du bien-être.

UNE POPULATION FORTE ET UNE ÉCONOMIE FORTE

En stimulant l'économie et en créant de l'emploi grâce aux investissements en matière d'infrastructure, en réduisant l'étalement urbain par l'entremise de l'initiative Place à la croissance, le MRIP aidera à soutenir et à encourager :

- un environnement commercial compétitif ;
- des services publics modernes et efficaces;



- l'édification de collectivités sécuritaires, et propres, qui protègent de façon accrue les espaces verts;
- l'augmentation du nombre d'utilisateurs du transport en commun;
- l'augmentation du nombre de logements abordables.

RENFORCER L'ONTARIO ENSEMBLE

En impliquant les Ontariennes et Ontariens dans la planification de leur avenir, le MRIP aidera à soutenir et à encourager :

- la participation accrue de la population à la démocratie;
- l'engagement des intervenants et du public.

ALLER DE L'AVANT ET OBTENIR DES RÉSULTATS

Les objectifs prévus seront atteints dans les domaines qui suivent : les politiques et la planification infrastructurelles (ce qui comprend une stratégie relative à l'eau et aux eaux usées ainsi que les partenariats fédéraux et municipaux), le financement et l'approvisionnement en matière d'infrastructure, la gestion stratégique des biens, les organismes du MPR et la planification de la croissance.

POLITIQUES ET PLANIFICATION INFRASTRUCTURELLES OBJECTIFS

- Élaborer des plans d'infrastructure pluriannuels.
- Mettre en place une nouvelle approche de planification des immobilisations dans le domaine de la santé.
- Concevoir une stratégie d'investissement hydraulique.
- Parvenir à des accords entre les gouvernements fédéral et provincial relativement à de nouveaux programmes d'infrastructure à coûts partagés.
- Fournir un soutien analytique et logistique au Groupe d'experts de la stratégie d'investissement hydraulique.
- Appuyer l'objectif du gouvernement qui consiste à s'assurer que l'Ontario reçoive sa juste part des affectations consenties par les initiatives d'infrastructure fédérales et provinciales.
- Appuyer la mise en œuvre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario (FIMRCO).
- Continuer à nouer de solides relations avec le gouvernement fédéral et négocier le solde existant du financement du FCIS.
- Promouvoir de meilleures relations avec les partenaires municipaux.



- Accomplir de réels progrès dans le dossier du secteur riverain de Toronto :
 - o faire avancer les travaux dans les West Don Lands, la priorité majeure de l'Ontario relativement au secteur riverain;
 - o appuyer la réponse des trois gouvernements à la suite de l'examen de gouvernance de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto;
 - o signer des accords de contribution pour la mise en œuvre de projets dans le secteur riverain;
 - o terminer le plan d'activités décennal de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, en collaboration avec le gouvernement fédéral et la ville de Toronto.
- Travailler avec les autres ministères afin de parvenir à une meilleure compréhension des pratiques ministérielles qui existent en matière de gestion de leurs biens, de manière à pouvoir commencer à mettre en place des normes, des exigences en matière de rapport et des modèles pour permettre l'intégration des inventaires des biens ministériels et des systèmes de gestion des biens d'infrastructure.

FINANCEMENT ET APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURE OBJECTIFS

- Lancement de projets qui font appel à de nouvelles méthodes de financement et de projets de construction.
- Continuer la mise en œuvre du cadre entourant les nouvelles méthodes de financement et d'approvisionnement.
- Mettre sur pied la Société ontarienne de travaux d'infrastructure.
- Choisir où sera situé le palais de justice polyvalent à Durham.
- Commencer à mettre en œuvre le cadre de planification, de financement et d'acquisition de l'infrastructure et renforcer les mesures qui :
 - o permettent de relever et d'éviter les conflits d'intérêt potentiels;
 - o promeuvent l'équité parmi les promoteurs du secteur privé lors du processus d'acquisition;
 - o permettent la publication des résultats à chaque étape du processus d'acquisition;
- Créer une capacité pour la fonction publique de l'Ontario (FPO) en ce qui concerne la planification, le financement et la livraison des projets d'infrastructure, en plus de continuer à collaborer étroitement avec les ministères et les organismes chargés de l'infrastructure pour :
 - o l'élaboration d'analyses de rentabilité chiffrées en détail et complètes;



- o l'application à tous les investissements d'infrastructure provinciaux des principes contenus dans le cadre.
- Mettre sur pied l'organisme appelé Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI), ou Infrastructure Ontario. Pour la gestion des projets complexes qui utilisent des méthodes nouvelles de financement et d'approvisionnement, l'organisme combinera l'innovation, la rigueur et la discipline du secteur privé avec les pratiques optimales en matière commerciale. Les objectifs de la SOTI pour 2005-2006 comprennent la publication d'importantes demandes de propositions, ainsi que l'attribution de projets qui utilisent des méthodes nouvelles de financement et d'approvisionnement.

GESTION STRATÉGIQUE DES BIENS OBJECTIFS

Pour assurer le meilleur rendement aux biens publics stratégiques, des initiatives seront mises en branle pour appuyer l'adoption de pratiques optimales applicables à l'ensemble de la FPO et du secteur public élargi.

- Terminer l'examen du système de vente d'alcool (suivant les instructions reçues du ministère des Finances).
- Appuyer l'honorable David Peterson, ancien premier ministre de l'Ontario, dans la négociation d'un accord de principe à propos d'une nouvelle entente concernant les revenus découlant du jeu avec l'Ontario First Nations Limited Partnership (OFNLP). (*Nota : La conduite de ce dossier a depuis été transférée du ministère des Finances au ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique*).
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un cadre général afin d'améliorer la manière dont le gouvernement gère et prend des décisions stratégiques qui concernent son portefeuille immobilier.
- Terminer le travail critique qui mène à la mise en place d'Infrastructure Ontario et préparer la législation nécessaire à la fusion entre la SOTI et l'OSIFA.
- Avec le ministère des Richesses naturelles, terminer l'examen des services de livraison aériens de la province.



DIVISION DES ORGANISMES ET DES ORGANISMES DE SOUTIEN OBJECTIFS

Après le transfert opéré en juin 2005 par lequel le MRIP est devenu responsable de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO), de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et de la Société immobilière de l'Ontario (SIO), la Division des organismes a été créée pour coordonner de manière centralisée la liaison avec ces organismes et fournir le soutien nécessaire en matière de politiques. Des objectifs clés ont été fixés.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)

- Élaborer un cadre stratégique et commencer à mettre en œuvre une nouvelle politique provinciale concernant le jeu, notamment :
 - o le début de la construction d'installations qui ne sont pas liées au jeu au Casino de Windsor;
 - o le lancement de quatre projets de revitalisation du bingo électronique;
 - o l'ouverture, à titre de projets pilotes, de centres d'information sur le jeu responsable dans deux casinos commerciaux de la province.
- Lancer la loterie Quest for Gold, dont tous les profits de la vente des billets servent à appuyer les athlètes amateurs de l'Ontario et à promouvoir la Stratégie en matière de sport et d'activité physique de l'Ontario *VIE ACTIVE 2010*.

Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)

- Parvenir, pour la 11^e année consécutive, à obtenir un dividende record au bénéfice de la population de l'Ontario.
- Négocier une nouvelle convention collective de quatre ans avec le personnel syndiqué sans que le service ne soit interrompu.

Société immobilière de l'Ontario (SIO)

- Diriger l'examen des économies liées à la gestion des locaux du gouvernement, lesquelles devraient atteindre 50 millions de dollars.
- Continuer à travailler étroitement avec les directeurs responsables de la gestion des locaux dans les ministères du gouvernement pour appuyer les efforts à consentir pour atteindre leur part de l'objectif de réduction qui s'élève à 40 millions de dollars.



- Faire des progrès importants pour atteindre l'objectif d'économie pour la gestion des locaux fixé à 10 millions de dollars (d'ici le 1^{er} avril 2006).
- Assumer la responsabilité de réduire de 10 % la consommation d'électricité dans les installations qui appartiennent au gouvernement d'ici 2007.

PLANIFICATION DE LA CROISSANCE : PLACE À LA CROISSANCE OBJECTIFS

- Travailler à l'adoption de la *Loi de 2005 sur les zones de croissance*.
- Commencer à s'occuper de l'étalement urbain grâce au plan de croissance pour la région élargie du Golden Horseshoe.
- Publier l'ébauche du plan de croissance pour la région élargie du Golden Horseshoe.
- Publier une brochure expliquant les « Points saillants » de l'ébauche du plan de croissance pour la région élargie du Golden Horseshoe.
- Publier le plan de croissance proposé pour la région élargie du Golden Horseshoe.
- Préparer la publication du plan de croissance final pour la région élargie du Golden Horseshoe pour le printemps 2006.
- Faciliter l'intégration de l'infrastructure et des plans de croissance.
- Continuer les discussions avec les intervenants de même que les stratégies publiques et liées à l'éducation pour arriver à un consensus et obtenir l'appui du public pour la planification de la croissance.
- Mener une consultation avec les chefs de file en matière commerciale à propos des aspects économiques de la croissance, en partenariat avec le Conference Board of Canada et le Forum des chefs d'entreprises sur la planification de la croissance du premier ministre.
- Mener des consultations publiques, y compris des ateliers avec les intervenants, des présentations et des discours par les membres du personnel du Secrétariat des initiatives de croissance de l'Ontario (SICO).
- Encourager et recevoir les commentaires sur le plan de croissance proposé pour la région élargie du Golden Horseshoe.
- Acquérir des connaissances techniques concernant l'acquisition de biens-fonds, les prévisions de population et d'emploi, les centres de croissance urbaine et les objectifs de densification qui doivent être publiés en 2005.
- Coordonner des rencontres avec les autres ministères de l'Ontario à propos de la planification de la croissance.



INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

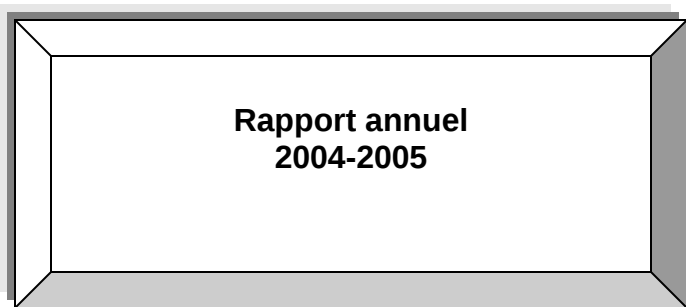
Dépenses prévues du ministère 2005-2006

	Dépenses prévues du ministère (en millions de \$) 2005-2006
Fonctionnement (1)	106,4
Immobilisations (1)	277,4

Nota : Les totaux excluent les redressements de consolidation de (116,6 millions de dollars).

Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2005-2006

Nom de programme	Dépenses prévues du ministère (en millions de \$)
Infrastructure et planification de la gestion de la croissance / Programme d'administration du ministère	383,8



**Rapport annuel
2004-2005**



Rapport annuel 2004-2005

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP) a été créé en octobre 2003. Dans un délai remarquablement court, il a fait d'importants progrès vers la réalisation de sa vision qui consiste à s'assurer que l'Ontario possède l'infrastructure nécessaire pour prodiguer les services publics de manière efficace et efficiente. Tout au long de 2004-2005, le ministère a aidé à faire progresser les priorités clés du gouvernement relatives à la santé, l'éducation et l'économie. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral, les autres ministères provinciaux, les municipalités et d'autres organismes publics.

RESPONSABILITÉS CLÉS

Le MRIP a entrepris de s'occuper des responsabilités clés qui suivent en 2004-2005 :

- planifier et coordonner les investissements du gouvernement en matière d'infrastructure et de logements abordables et soutenir les plans de gestion de la croissance par des investissements stratégiques dans l'infrastructure publique;
- préparer un plan d'investissement dans l'infrastructure quinquennal qui portera sur les besoins, les priorités et les exigences financières en matière d'infrastructure;
- élaborer un cadre pour améliorer les méthodes de planification, d'acquisition, de financement et de gestion de l'infrastructure publique. Ce cadre pour les investissements en matière d'infrastructure sera guidé par la protection de l'intérêt public grâce à des processus clairs et transparents;
- servir de centre d'excellence pour le financement, l'acquisition et la livraison de l'infrastructure, ainsi que la gestion des biens d'infrastructure;
- préparer la mise en œuvre du programme gouvernemental en matière de logement abordable.



STRATÉGIES ET OBJECTIFS

- **Reconstruire et restaurer l'infrastructure** grâce à de nouveaux investissements et de nouvelles méthodes de planification, de financement, d'acquisition et de gestion de l'infrastructure publique, en suivant un cadre stratégique.
- **La planification de la croissance** implique l'élaboration de plans et de stratégies de croissance tout en coordonnant les investissements dans l'infrastructure publique pour accommoder la croissance de la population et alimenter la croissance économique.
- **Mettre en place des partenariats** avec d'autres ordres de gouvernement, d'autres ministères et le secteur privé pour planifier, financer et livrer les nouvelles infrastructures.
- **Augmenter l'approvisionnement en logements abordables** par la mise en œuvre réussie d'un programme de logement abordable et l'élaboration de stratégies pour s'attaquer au problème du logement locatif communautaire, de l'accès à la propriété et du logement dans les régions éloignées.

LES DIVISIONS METTENT EN ŒUVRE LES STRATÉGIES ET OBTIENNENT DES RÉSULTATS

Division des politiques et de la planification infrastructurelles

La Division des politiques et de la planification infrastructurelles pourvoit à l'élaboration et à l'analyse de politiques stratégiques pour la planification et la gestion des investissements gouvernementaux dans l'infrastructure publique. En consultation avec d'autres organismes centraux et en collaboration avec les ministères ontariens disposant d'un budget d'immobilisation, le MRIP gère le processus de planification de l'infrastructure du gouvernement. De plus, le MRIP fait la promotion de l'investissement stratégique en matière d'infrastructure dans l'ensemble de la province en travaillant avec les ministères provinciaux, les administrations municipales et le gouvernement fédéral.

Dans le cadre du processus de planification de l'infrastructure, le MRIP a procédé à une évaluation précise des besoins de la province en matière d'infrastructure, a élaboré une approche stratégique à long terme pour la planification de l'infrastructure, a élaboré des stratégies d'infrastructure régionales et sectorielles, a fait un lien entre les décisions de planification et les décisions d'affectation, a mis en place le plan d'infrastructure pluriannuel de la province et s'est assuré que les investissements répondent aux priorités du gouvernement.



Le MRIP a également élaboré des stratégies de partenariat d'infrastructure avec le gouvernement fédéral et les municipalités de l'Ontario. Le MRIP s'est vu octroyer la responsabilité première pour négocier des ententes portant sur l'infrastructure avec le gouvernement fédéral, de même que pour le travail à accomplir avec les ministères provinciaux pertinents afin de mettre en œuvre les programmes d'infrastructure qui constituent un partenariat fédéral, provincial et municipal.

Résultats :

- Le Groupe d'experts de la stratégie d'investissement hydraulique créé pour conseiller le gouvernement sur la façon de s'assurer que les investissements nécessaires pour l'amélioration de l'infrastructure des aqueducs et des systèmes de traitement des eaux usées sont réalisés, qu'ils sont financièrement viables et que le prix de l'eau soit abordable.
- Première étape franchie de l'examen des immobilisations dans le domaine de la santé, c'est-à-dire décider des projets d'immobilisations prioritaires.
- Signature de l'accord officialisant le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario en novembre dernier, ce qui constitue un nouveau modèle de coopération intergouvernementale.
- Secteur riverain de Toronto – élaboration des plans de financement et de mise en œuvre pour les West Don Lands et appui à l'examen par les trois ordres de gouvernement de la gouvernance et de la responsabilisation de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

Financement et approvisionnement en matière d'infrastructure

Les améliorations apportées aux politiques de financement et d'approvisionnement en matière d'infrastructure sont une manière de transformer l'investissement de la province en matière d'infrastructure. La mise en œuvre de ces politiques en 2004-2005 a donné à la province un rôle de chef de file dans l'élaboration d'options de financement viables à long terme, lesquelles incluront notamment de nouveaux modèles, l'augmentation des investissements directs en immobilisations par les gouvernements, l'innovation dans le financement et de solides pratiques en matière de gestion des biens.

On s'entend généralement pour dire qu'il y a un déficit important en matière d'infrastructure en Ontario. Les défis en matière d'investissement comprennent notamment l'entretien différé, les réfections majeures, la remise à neuf et les nouvelles constructions. Les gouvernements ne possèdent pas la capacité fiscale collective nécessaire pour faire les investissements qui s'imposent dans les infrastructures. La situation budgétaire actuelle freine la possibilité pour la province



d'augmenter significativement les investissements en matière d'infrastructure afin qu'ils atteignent les niveaux requis.

La Division du financement et de l'approvisionnement en matière d'infrastructure a mis en place un centre d'excellence au sein même du MRIP pour fournir un accès unique aux outils et aux conseils – au départ pour la fonction publique de l'Ontario et par la suite pour le secteur public élargi – afin d'encourager l'utilisation de pratiques optimales à toutes les étapes d'un projet d'investissement et de gestion.

Résultats :

- Consultation sur le cadre de planification, de financement et d'acquisition de l'infrastructure au cours du processus budgétaire ainsi que des principes et des orientations pour évaluer les propositions de projet, choisir les modèles financiers appropriés et garantir la livraison à temps et selon le budget prévu.
- Élaboration et publication du cadre de planification, de financement et d'acquisition de l'infrastructure.
- Le travail entourant l'élaboration organisationnelle d'une nouvelle division a commencé.
- Élaboration d'un rôle d'administration et mise en œuvre du cadre de planification, de financement et d'acquisition de l'infrastructure au sein de la fonction publique de l'Ontario (FPO).
- Établissement de relations de travail avec les autres organismes centraux et élaboration d'un processus pour mettre en œuvre le cadre.
- Établissement de contacts avec les ministères ontariens disposant d'un budget d'immobilisation relativement à la planification, au financement et à l'acquisition de l'infrastructure afin de les aider à effectuer les changements rendus nécessaires par les exigences du nouveau cadre.
- Avancement des travaux avec les ministères partenaires dans la planification, le financement et la livraison de projets liés à plusieurs investissements importants dans l'infrastructure publique.

Secrétariat des initiatives de croissance de l'Ontario

En travaillant dans l'ensemble des ministères de la province et avec les autres ordres de gouvernement, le Secrétariat des initiatives de croissance de l'Ontario encourage l'utilisation d'une approche collaborative et consensuelle pour la gestion de la croissance de la population et de l'économie. L'objectif consistait à encourager la mise en place de collectivités denses, attrayantes et orientées vers le transport en commun



qui maintiennent une qualité de vie élevée pour leurs résidents, qui réussissent bien sur le plan économique et qui sont viables et respectueuses de l'environnement.

Il s'agit d'une activité de la plus haute importance. Sans la présence d'une planification efficace de la croissance, les résidents de la région élargie du Golden Horseshoe continueront à subir l'étalement urbain, la perte des meilleures terres arables, l'augmentation du temps de déplacement des navetteurs, les coûts économiques élevés associés à l'engorgement routier ainsi que la détérioration de la qualité de l'air et de l'eau. Les résidents des collectivités rurales et du Nord de l'Ontario continueront à faire face au déclin de leur population et des possibilités économiques.

Les plans de croissance fournissent une vision et un modèle stratégique qui serviront pour les futurs investissements dans l'infrastructure. Après un premier plan de croissance pour la région élargie du Golden Horseshoe, des plans seront élaborés pour d'autres secteurs de la province. Chaque plan sera taillé sur mesure afin de répondre aux réalités et aux besoins de la région pour laquelle il est conçu. Le gouvernement présentera des textes législatifs pour mettre en œuvre cette stratégie.

Résultats :

- Publication du document *Place à la croissance*, un document de travail qui propose un plan de croissance pour la région élargie du Golden Horseshoe.
- 8 séances de consultation publiques ont été tenues, lesquelles ont mené à un fort appui au document *Place à la croissance* dans les près de 500 commentaires qui ont été reçus ainsi que de la part des 1 600 participants.
- Modification réussie de l'image de l'initiative.
- Présentation de la *Loi de 2005 sur les zones de croissance*.
- Réalisation de progrès en matière d'intégration horizontale des politiques impliquant les ministères qui agissent comme intervenants dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions aux défis entraînés par la croissance ainsi que la création d'un consensus.

Division du logement abordable

En 2004-2005, cette division a travaillé à réaliser l'engagement du gouvernement de réduire la liste d'attente pour un logement abordable et de créer davantage d'unités de logement de ce type. La disponibilité d'un financement fédéral des immobilisations et la nécessité pour la province d'obtenir rapidement un financement de contrepartie, sans quoi elle risquait de perdre sa part du financement, a accru le besoin d'agir immédiatement pour remplir cet engagement.

Conformément à l'Entente de logement abordable Canada-Ontario, des fonds fédéraux pour le logement abordable devront être répartis par l'entremise d'une



combinaison de contributions par la province, les municipalités, le secteur privé, le secteur bénévole, les organismes de bienfaisance et les donateurs particuliers. L'Ontario participera pleinement à ce programme grâce à un éventail de moyens, y compris la négociation d'une nouvelle entente en matière de logement abordable qui vise l'utilisation du financement existant, ainsi qu'en prenant avantage de tout nouveau financement fédéral.

Le gouvernement s'est engagé à :

- donner une contrepartie à l'aide fédérale pour créer, au cours des quatre prochaines années, des logements abordables pour 20 000 familles dans le besoin;
- prioriser la construction de logements abordables sur les biens-fonds qui appartiennent au gouvernement;
- mettre en place le Partenariat ontarien d'hypothèques et de logement.

De plus, la Stratégie de logement abordable relie bon nombre d'autres engagements et initiatives du gouvernement, notamment :

- octroyer des allocations de logement à 35 000 familles dans le besoin;
- augmenter le nombre de maisons d'hébergement transitoire pour les femmes et les enfants victimes de violence familiale;
- créer 6 600 unités de logement avec services de soutien pour les personnes atteintes de maladie mentale;
- abroger et remplacer la *Loi de 1997 sur la protection des locataires*;
- faire en sorte que les municipalités ayant des taux d'inoccupation faibles ont le droit de préserver de la démolition les ensembles locatifs qui existent déjà;
- mettre en place une banque locative;
- changer le programme de remise fiscale pour le transfert de bien-fonds afin d'encourager les gens à acheter des maisons dans des secteurs à croissance prioritaire.

Résultats :

- La nouvelle Stratégie de logement abordable a été élaborée et approuvée.
- Le nouveau programme de logement abordable fédéral-provincial a été négocié.
- Plus de 3 200 unités de logement abordable ont été annoncées.

Nota : La responsabilité pour la mise en œuvre de la stratégie de logement abordable a été transférée au ministère des Affaires municipales et du Logement le 1^{er} avril 2005.



INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Dépenses ministérielles

	Dépenses réelles du ministère (en millions de \$) 2004-2005
Fonctionnement (1)	16,6
Immobilisations (1)	44,8

Nota : Les totaux excluent les redressements de consolidation de (57,4 millions de dollars).



GLOSSAIRE

FIMRCO	Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario
FCIS	Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique
RG	Région du grand Toronto
LCBO	Régie des alcools de l'Ontario
MFO	Ministère des Finances
MSG	Ministère des Services gouvernementaux
MDEC	Ministère du Développement économique et du Commerce
MRN	Ministère des Richesses naturelles
MTO	Ministère des Transports
SICO	Secrétariat des initiatives de croissance de l'Ontario
SOTI	Société ontarienne de travaux d'infrastructure (Infrastructure Ontario)
SLJO	Société des loteries et des jeux de l'Ontario
OFNLP	Ontario First Nations Limited Partnership
FPO	Fonction publique de l'Ontario
SIO	Société immobilière de l'Ontario
OSIFA	Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique
MRIP	Ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique